

GITE DU MAS AMOUROUX – REGLEMENT INTERIEUR PISCINE

43, route des Amandiers, 30340 Les Plans

www.gite-gard-mont-bouquet.fr

Merci de lire ce règlement dans son intégralité avant de vous rendre à la piscine.

Introduction

Ce règlement est destiné à assurer votre sécurité, votre confort, l'hygiène de tous ainsi qu'à faciliter l'entretien du bassin et de ses abords. L'accès à la piscine ou à ses abords suppose votre acceptation de ce règlement et le respect de celui-ci.

Pour votre information, avec une largeur de 5 m et une longueur de 10 m, la profondeur du bassin est de 1,45 m sur toute la superficie (fond plat).

ATTENTION : la piscine n'est pas surveillée. Selon la réglementation en vigueur, la piscine est entièrement clôturée et l'accès se fait par un portillon de sécurité. L'accès et l'utilisation de la piscine se font sous l'entière responsabilité des « utilisateurs ».

Règlement

La piscine est accessible à votre convenance chaque jour entre 9h00 et 20h00 sauf lorsque la bâche est placée, en cas d'indication contraire ou quand le robot de nettoyage est en service. Si vous souhaitez nager en dehors de ces heures, veuillez SVP nous consulter.

La piscine est strictement réservée aux occupants du gîte ainsi qu'aux propriétaires. Les personnes extérieures ainsi que ceux qui ne respectent pas le présent règlement ne sont pas autorisés dans l'enceinte de la piscine.

Les enfants ne sont autorisés dans l'enceinte de la piscine qu'en compagnie de leurs parents et sous leur surveillance.

Les objets encombrants ou tranchants ne sont pas autorisés dans l'enceinte de la piscine à l'exception des matelas pneumatiques, les bouées et les ballons légers pour autant qu'ils soient rangés en dehors de l'enceinte lorsque vous la quittez. Ne laissez surtout aucun objet dans la piscine (risque d'obstruer le système de filtration ou le robot !). Il est interdit d'introduire tout objet ou récipient en verre dans l'enceinte de la piscine.

IMPORTANT : Veuillez ne pas vous asseoir sur le rouleau de la bâche !

Pour faciliter l'entretien et l'hygiène de la piscine, nous vous demandons de bien vouloir respecter les règles suivantes :

- Eviter l'application de crème ou huile solaire juste avant de se baigner.
- Veiller à ce que vos enfants se rendent au WC avant d'accéder à la piscine.
- Se doucher convenablement avant de se baigner.

Merci de ne pas utiliser les serviettes de votre chambre à la piscine.

Les plongeurs ne sont pas autorisés.

Il est déconseillé de courir dans l'enceinte de la piscine.